

LÉGIONELLOSE



Les légionelles sont des bactéries aquatiques qui peuvent provoquer soit la maladie des légionnaires (ou légionellose), soit des affections du type grippal comme la fièvre de Pontiac.

L'espèce la plus pathogène est *Legionella pneumophila*. Le nom «*Legionella*» se ramène à la première grande épidémie qui frappa un groupe de vétérans de l'American Legion (Philadelphia, 1976). L'appellation «*pneumophila*» se rapporte à la pneumonie aiguë caractéristique de cette maladie.

La contamination a lieu presque toujours par voie aérienne suite à l'inhalation de gouttelettes d'eau contaminée (aérosols). La transmission interhumaine n'a pas pu être démontrée jusqu'à ce jour.

La période d'incubation de la légionellose est de deux à dix jours.

La maladie peut se manifester par : malaises, fièvre élevée, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, diarrhée, douleurs thoraciques, toux non productive, déficience respiratoire, insuffisance rénale, confusion mentale. La maladie peut évoluer vers la mort dans 5 à 15% des cas non traités.

La maladie des légionnaires frappe surtout les personnes âgées et plus particulièrement du sexe masculin, de même que les personnes immuno-déprimées.

D'autres facteurs de risque sont : prise de cytostatiques, de corticoïdes ou d'autres médicaments immunodépresseurs, transplantations d'organes, insuffisance rénale, maladies pulmonaires chroniques, diabète, cancer, maladies malignes du sang (leucémie surtout), tabagisme et abus d'alcool.

Les principales sources d'infection sont les circuits de distribution d'eau chaude (douches) et les tours de refroidissement des installations aérotechniques. Les facteurs déterminants sont la température et la stagnation de l'eau, facteurs qui favorisent la multiplication des germes ainsi que la formation d'aérosols permettant la diffusion et la contagion de la maladie.



Lutte contre la prolifération des légionelles dans les bâtiments ouverts au public

(piscines, halls sportifs, hôtels, campings, hôpitaux et autres)



- Les systèmes d'eau chaude doivent fonctionner dans le domaine de température qui ne favorise pas la prolifération des légionelles ($>60^{\circ}\text{C}$). Par ailleurs, les systèmes d'eau chaude doivent être conçus et exploités de manière à ce qu'il n'y ait pas de phénomènes de stagnation de l'eau.

- Il est important de veiller au bon fonctionnement et à l'hygiène de toutes les installations contenant de l'eau chaude. Ainsi, les installations doivent être conçues de manière à ce que leur nettoyage et la désinfection se fassent aisément.

- En matière de systèmes de refroidissement il faut privilégier des systèmes fermés, c.-à-d. où il n'y a pas de contact direct entre l'air et le liquide de refroidissement.

- Si des humidificateurs doivent être installés, des systèmes non-critiques au niveau de l'hygiène sont à privilégier (humidificateurs à vapeur). L'entretien régulier de ces appareils joue un rôle important dans la lutte contre la prolifération des légionelles.

- Etant donné que les légionelles se transmettent par aérosols, il faudra veiller à n'utiliser que des robinetteries et appareils ne produisant pas ces aérosols.



Pour toutes informations supplémentaires :

http://www.etat.lu/MS/INSP_SAN/actuel.html

Direction de la Santé

Division de l'Inspection Sanitaire

5A, rue de Prague • L-2348 Luxembourg

Tél.: 478-5658